

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR PIERLUIGI FEDELE, DEPUTE CS-POP ET VERTS, INTITULEE « REPRESENTATION DES MILIEUX ECONOMIQUES DANS LES COMMISSIONS CANTONALES : QUELLE PLACE POUR LES ENTREPRISES SIGNATAIRES DE CCT? (N° 2804)

L'auteur de la question écrite évoque la représentation des milieux patronaux dans les commissions cantonales ou lors de missions économiques à l'étranger, donnant la sensation que les entreprises signataires d'une convention collective de travail (ci-après CCT) ne représentent qu'une portion congrue, en particulier dans le secteur industriel ; et cela, malgré le fait que le Gouvernement jurassien prévoit, dans le volet économique de ses programmes de législature, de « favoriser le partenariat social et les CCT ».

Aux questions suivantes posées, le Gouvernement répond comme suit :

- 1) Combien de commissions cantonales permanentes ou non, de groupes de travail liés au département de l'économie (mais éventuellement à d'autres départements comme la formation par exemple), prévoient la présence d'un-e ou plusieurs représentant-e-s de l'économie ?**

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (RSJU 172.111) prévoit à son article 38 que les commissions suivantes sont adjointes au Service de l'économie et de l'emploi, soit :

- la commission consultative pour le développement de l'économie,
- la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement (ORP),
- la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations (LIPER).

Nous n'évoquons ici que les commissions dont la mission est strictement limitée à l'économie.

- 2) Combien de représentants-e-s de ces milieux y siègent globalement ?**

Les représentants des employeurs siègent dans les proportions suivantes dans les différentes commissions :

- la commission consultative pour le développement de l'économie : 6 sur 11. Il s'agit ici de la représentation pour la législature 2011 – 2015. Cette commission est actuellement en phase de renouvellement pour la nouvelle législature 2016 – 2020,
- la commission tripartite ORP : 4 sur 14 (cette commission vient d'être renouvelée pour la nouvelle législature),
- la commission tripartite LIPER : 4 sur 12 (cette commission vient d'être renouvelée pour la nouvelle législature).

- 3) Le Gouvernement peut-il fournir la liste de ces représentant-e-s, sur la base des 5 dernières années, et indiquer lesquels-le-s représentent des entreprises conventionnées ?**

- La commission consultative pour le développement de l'économie (Mme Nicole Mamie-Jubin et MM. Jean-Frédéric Gerber, Patrick Riat, Eric Devreux, Pascal Bourquard et Georges Wenger) : 2 entreprises sont impliquées dans le partenariat social. 2 organisations patronales représentent des entreprises qui, pour certaines d'entre elles, sont conventionnées, d'autres non,

- la commission tripartite ORP. Cette commission vient d'être renouvelée de sorte que la situation actuelle est présentée,
(Mme Nicole Mamie-Jubin, MM. Vincent Bédard, Paul Cramatte et Jean-Frédéric Gerber) : 1 entreprise est impliquée dans le partenariat social. 2 organisations patronales représentent des entreprises qui, pour certaines d'entre elles, sont conventionnées, d'autres non,
- la commission tripartite LIPER. Cette commission vient d'être renouvelée de sorte que la situation actuelle est présentée,
(MM. Daniel Broglie, Paul Cramatte, Jean-Frédéric Gerber et Vincent Gigandet) : 1 entreprise est impliquée dans le partenariat social. 2 organisations patronales représentent des entreprises qui, pour certaines d'entre elles, sont conventionnées, d'autres non.

Le Gouvernement précise qu'il procède aux nominations des membres de commissions selon les propositions qui lui sont faites par les organisations sollicitées.

4) Sur les 5 dernières années, le Gouvernement peut-il donner la liste par voyage, des entreprises ou associations invitées à des « prospections » à l'étranger ? et quel est le taux de représentant-e-s d'entreprises conventionnées dans ces invité-e-s ?

Il s'agit au préalable de préciser que les missions économiques organisées par le Service de l'économie et de l'emploi/Promotion économique ne font pas l'objet d'invitations, mais d'inscriptions des entreprises en fonction de leur intérêt selon le pays émergent visité. Précisons également que les entreprises paient entièrement leur quote-part de frais effectifs.

Dans la mesure où la participation aux événements se fait sur inscription et non sur invitation, il n'appartient pas au Gouvernement de faire des commentaires sur le taux d'entreprises conventionnées. Le Département de l'économie et de la santé n'exerce en conséquence aucune influence sur les inscriptions, si ce n'est de fixer un nombre maximum d'inscriptions (une vingtaine) dans le but de garantir une qualité de la mission économique, notamment lors des différentes visites d'entreprises.

5) Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'une commission aussi importante que la commission tripartite jurassienne devrait pouvoir compter dans les rangs des membres patronaux, un-e représentant de la Convention patronale de l'horlogerie, signataire d'une CCT d'ampleur nationale qui couvre environ 60% des entreprises horlogères du canton ? A titre d'exemple.

Concernant cette commission tripartite LIPER, 1 des quatre représentants patronaux est impliqué dans le partenariat social ; 2 autres sont issus des organisations patronales qui elles-mêmes représentent des entreprises conventionnées ou non. Par ailleurs, le Gouvernement a formellement invité en avril 2016, pour la nouvelle législature, la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, par ses représentants au sein de la commission, à nouer et à entretenir des contacts étroits et réguliers avec la Convention patronale de l'industrie horlogère, très active dans le partenariat social et signataire de la CCT horlogère. Ceci démontre que le Gouvernement entend favoriser concrètement le partenariat social.

Delémont, le 31 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le Chancelier


Jean-Christophe Kübler